

RÉALISATION

R2. Comment Intégrer le bois dans un projet d'aménagement ?

FICHE R2.5 Aménagement : l'exemple de la métropole de Rennes.

La métropole de Rennes reçoit plus de 6 000 habitants supplémentaires par an. Elle a engagé avec ses 43 communes un PLH 2105-2020 avec l'objectif de densifier pour conserver les zones vertes agricoles. La prévision est la construction de 4 000 logements par an, et la métropole a choisi de développer la filière bois de construction locale. La métropole a lancé un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour accompagner des opérations de logements qui répondraient aux critères suivants :

- la réalisation de logements bois qui participent au développement local,
- des logements collectifs
- l'utilisation de matériaux bio-sourcés
- des ouvrages basse consommation
- fin 2018, ce sont 10 communes sur 43 qui ont répondues favorablement, ce qui représente 63 logements individuels et 282 logements collectifs.



ressources

Voir le **site** dédié :

<http://www.presse.metropole.rennes.fr/accueil/documents-presse/communiqués-de-presse/25-3763/ami-construction-bois-pour-tous--10-communes-de-rennes-metropole-sengagent-dans-la-construction-de-logements-bois>



LES FINANCEURS

